



RÉUNION MENSUELLE

Le 27 février 2023

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Commission de services régionaux de Fundy tenue le lundi 27 février 2023, au 10, ch. Crane Mountain, de Saint John.

1. Ouverture de la séance

La présidente, Libby O'Hara, déclare la séance publique ouverte à 10 h 15.

2. Sont présents :

Libby O'Hara	Présidente du conseil d'administration
Jim Bedford	Vice-président
John MacKenzie	Maire adjoint de Saint John
Nancy Grant	Mairesse de Rothesay
Brittany Merrifield	Mairesse de Grand Bay-Westfield
Robert Doucet	Maire de Hampton
Bruce Dryer	Représentant du district rural de Fundy

Absences :

AUTRES

Phil Ouellette, premier dirigeant, CSRF

Marc MacLeod, directeur général, CSRF

Alicia Raynes, secrétaire de séance, CSRF

Nick Cameron, agent de développement adjoint, CSRF

Brenda MacCallum, agente des relations publiques et de l'élaboration des programmes, CSRF

Terry Keating, ministère des Gouvernements locaux

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande que l'ordre du jour soit adopté.

Proposition : Adopter l'ordre du jour du 27 février 2023.

Proposé par : Bruce Dryer
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

4. Divulgarion de conflit d'intérêts

Personne

5. Adoption de procès-verbaux – 16 février 2023

Proposition : Adopter le procès-verbal du 16 février 2023 sans modification.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Jim Bedford
Vote : *Proposition adoptée*

6. Résolutions en bloc

a. Planification – inspection des bâtiments – janvier 2023

Le rapport de janvier 2023 de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme pour le Village de St. Martins et les zones rurales de la CSRF est présenté pour étude.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : Brittany Merrifield
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

7. Comité des installations régionales – Mandat – Phil Ouellette, premier dirigeant

Phil Ouellette présente le rapport sur le mandat du comité des installations régionales. Il explique que, dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la CSRF doit recenser les infrastructures sportives, récréatives et culturelles de la région dont ses membres assument les coûts d'exploitation et d'immobilisation. Le personnel de la CSRF a déjà sollicité les commentaires des directeurs généraux régionaux et des administrateurs des cinq installations régionales afin de mettre au point le mandat du comité des installations régionales.

La CSRF n'a pas pour objectif de superviser la gestion et le fonctionnement de ces installations, mais plutôt d'évaluer et de formuler des recommandations à son conseil d'administration au sujet des installations régionales existantes et de celles qui seront construites ou agrandies. En ce qui concerne les installations existantes, il faudra, chaque année, soumettre au comité des propositions de dépenses d'investissement et d'exploitation. Le comité des installations régionales a donc besoin d'un processus d'évaluation pour soumettre les recommandations au conseil d'administration de la CSRF.

On passe en revue la composition du comité. Les installations devront transmettre au comité leurs mises à jour budgétaires au plus tard le 1er mai de chaque année, puis, avant le 15 juillet de chaque année, une proposition en matière de dépenses d'investissement et d'exploitation. Le comité aura ainsi le temps de formuler des recommandations au conseil d'administration de la CSRF et de les intégrer au processus annuel d'élaboration du budget de la CSRF. Le mandat en question décrit également la rémunération à laquelle les administrateurs et propriétaires d'installations régionales peuvent s'attendre. La CSRF surveillera la formation et l'évolution du comité. Toute modification du mandat sera présentée au conseil d'administration de la CSRF.

Certains éléments du mandat suscitent des questions et des inquiétudes. À qui appartiendra-t-il de rayer les réparations urgentes des installations régionales de la liste des dépenses

d'investissement? On répond que le comité se penchera sur la question et présentera des possibilités pour remédier aux problèmes. Le gouvernement provincial a également été informé de ce besoin. Autre sujet de préoccupation, le mandat ne contient pas de définition des installations régionales. On explique que la section 2.1 définit ce qui constitue une installation régionale conformément aux indications fournies par le gouvernement provincial à la CSRF. Quelqu'un suggère que la section 9.3 mentionne également les avantages économiques pour la région.

La formulation de la section 8.4 du mandat constitue un autre sujet de préoccupation. On s'interroge aussi sur la mise en chantier de nouvelles installations et sur la manière de s'assurer que toutes les communautés membres ont les mêmes chances. Il apparaît que, dans leurs recommandations, les membres du comité devront d'abord tenir compte des possibilités plutôt que de la situation géographique, afin de s'assurer qu'il existe un besoin pour l'installation avant de décider de son emplacement.

Proposition : Reporter l'adoption du mandat du comité régional des installations, qui figure dans le rapport du conseil d'administration de la CSRF du 27 février, jusqu'à ce que la formulation de la section 8.4 soit clarifiée.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : Brittany Merrifield
Vote : *Proposition adoptée*

8. Comité de développement communautaire – Mandat – Brenda MacCallum

Brenda MacCallum présente le rapport sur le mandat du comité de développement communautaire. Selon la réforme de la gouvernance locale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la CSRF doit mener des activités de développement communautaire régional. À ce titre et en vue de la création d'un tel comité, le personnel de la CSRF a demandé aux diverses organisations de lui faire part de leurs commentaires.

Selon les explications fournies, le développement communautaire couvre un très large éventail de services et implique un grand nombre d'organisations gouvernementales et à but non lucratif. Par conséquent, la première année du comité de développement communautaire en sera une de mise en route. Conformément au mandat, les membres du comité seront désignés pour une durée d'un an. Pour la première année, le comité comptera jusqu'à deux représentants du conseil d'administration de la CSRF et jusqu'à cinq membres à titre particulier. La CSRF lancera un appel à candidatures pour les membres à titre particulier. Afin d'évaluer les candidatures, le personnel fournira au comité exécutif de la CSRF une matrice de compétences. Cet outil facilitera le travail de sélection du comité exécutif et, par la suite, celui du conseil d'administration de la CSRF.

Proposition : Adopter le mandat du comité de développement communautaire conformément à la description qui en est donnée dans le rapport du conseil d'administration de la CSRF du 27 février.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Robert Doucet
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Charger le premier dirigeant de coordonner un processus d'appel à candidatures pour la formation du comité de développement communautaire et d'en rendre compte au comité exécutif.

Proposé par : Jim Bedford
Appuyé par : Brittany Merrifield
Vote : *Proposition adoptée*

9. Comité régional des transports – Mandat – Nick Cameron

Nick Cameron présente le rapport sur le mandat du comité régional des transports. Il explique que, dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la CSRF doit s'occuper de la planification des transports à l'échelle régionale. Depuis la fin de l'année 2022, le personnel de la CSRF sollicite les commentaires des parties intéressées afin de mettre au point la structure du comité régional des transports.

La composition et le mandat projetés du comité sont présentés en détail. Il est expliqué qu'une fois que le mandat aura été adopté, on lancera un appel à candidatures. Le personnel de la CSRF fournira au comité exécutif une matrice de compétences. Cet outil facilitera non seulement le travail de sélection du comité, mais aussi, quand viendra le temps, celui que mènera le conseil d'administration de la CSRF. À noter que le ministère des Transports et de l'Infrastructure, qui fournit des infrastructures et des services à toutes les communautés de la région de Fundy, se verra également proposer un siège au comité. Toutes les administrations locales de la région de Fundy recevront des exemplaires des ordres du jour des réunions et pourront participer aux réunions du comité en tant que membres d'office. Le personnel de la CSRF pourra également participer à ce titre.

Il est conseillé que la première année du comité soit placée sous le signe de la découverte et se concentre sur la collecte de données, l'analyse et la planification stratégique. Une fois que la stratégie régionale aura été élaborée et approuvée par le conseil d'administration de la CSRF, c'est-à-dire dans le courant de l'année, les objectifs qu'elle contiendra pourraient nécessiter l'intégration de nouvelles compétences dans le comité régional des transports.

Après la formulation de commentaires sur l'importance de demander et de recevoir des requêtes de données, on procède à une modification de l'article 3.2 du projet de mandat, qui se lit désormais comme suit : « Recevoir "et demander" des données statistiques sur les transports régionaux ».

Proposition : Adopter le mandat du comité régional des transports conformément à la description qui en est donnée dans le rapport du conseil d'administration de la CSRF du 27 février.

Proposé par : Robert Doucet
Appuyé par : Bruce Dryer
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Charger le premier dirigeant de coordonner un processus d'appel à candidatures pour la formation du comité de développement communautaire et d'en rendre compte au comité exécutif.

Proposé par : Jim Bedford

Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

10. Modifications temporaires des procédures – Marc MacLeod

Marc MacLeod fait état de diverses modifications temporaires des procédures. Il explique que certains changements sont indispensables avant l'élaboration et la mise au point de la version actualisée du règlement intérieur de la CSRF. La plupart des changements concernent l'élargissement du mandat des commissions de services régionaux et l'ajout d'une structure de comité plus étoffée. Les changements recommandés et approuvés resteront en place jusqu'à ce que le personnel de la CSRF termine la mise à jour du règlement intérieur, ce qui devrait se faire dans les mois à venir.

Les membres du conseil d'administration ont l'occasion de demander des précisions sur les changements proposés et de poser des questions.

Proposition : Approuver la participation du président sortant et du directeur général (membre d'office) au comité exécutif de la CSRF jusqu'à la mise à jour et l'adoption ultérieures du règlement intérieur de la CSRF.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Nancy Grant
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Approuver le calendrier des futures réunions régulières du conseil d'administration de la CSRF, qui se tiendront le quatrième jeudi du mois à 10 h, jusqu'à la mise à jour et l'adoption ultérieures du règlement intérieur de la CSRF.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Nancy Grant
Vote : *Proposition adoptée*

À noter que le Bruce Dryer ne participe pas au vote.

Proposition : Approuver les modifications suivantes concernant les réunions du conseil d'administration de la CSRF et la rémunération, jusqu'à la mise à jour et l'adoption ultérieures du règlement intérieur de la CSRF :

a. Les membres du conseil d'administration recevront 100 \$ supplémentaires par réunion de comité approuvée, plus les dépenses encourues, conformément aux directives de la Commission.

b. Les membres du comité qui représentent le public et les organismes à but non lucratif (ou l'équivalent) recevront 100 \$ par réunion approuvée du comité, plus les dépenses encourues, conformément aux directives de la Commission.

c. Les membres du comité qui représentent les communautés membres ou le gouvernement dans le cadre de leur emploi ne peuvent prétendre à un paiement ou à des dépenses.

d. Les invités du comité, à moins qu'ils ne soient sous contrat, ne peuvent pas être rémunérés, mais ils ont droit aux dépenses encourues, conformément aux directives de la Commission.

e. Les suppléants reçoivent une rémunération équivalente à celle de la personne qu'ils remplacent au comité, que ce soit en tant que membre titulaire ou en tant que remplaçant temporaire, et uniquement si cette personne n'est pas présente.

Proposé par : Robert Doucet
Appuyé par : Jim Bedford
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Approuver les modifications suivantes concernant la participation des suppléants aux comités de la CSRF, jusqu'à la mise à jour et l'adoption ultérieures du règlement procédural de la CSRF :

a. Une fois désignés auprès de la Commission, les suppléants peuvent accepter de participer à un comité et y être nommés, soit à titre permanent (mandat complet), soit à titre temporaire, en qualité de représentants du conseil d'administration auprès de n'importe quel comité. La décision de recommander un suppléant à un comité est laissée à la discrétion du membre principal du conseil d'administration de la même communauté.

Proposé par : Director Dryer
Appuyé par : Jim Bedford
Vote : *Proposition adoptée*

Proposition : Inscrire au point 11 de l'ordre du jour les désignations des membres du comité régional de sécurité publique, qui ont été présentées à huis clos.

Proposé par : Bruce Dryer
Appuyé par : Robert Doucet
Vote : *Proposition adoptée*

11. Désignation des membres du comité régional de sécurité publique – Phil Ouellette, premier dirigeant

Le rapport sur les désignations des membres du comité régional de sécurité publique est soumis à l'examen des membres.

Proposition : Approuver la liste des candidats au comité régional de sécurité publique, conformément à la liste qui figure dans le rapport du conseil d'administration de la CSRF du 27 février, moins le chef des pompiers Randy Gowlett, du district rural de Fundy. Conformément au mandat adopté par le comité, il s'agit de nominations d'une durée de deux ans, commençant le 28 février 2023 et se terminant le 28 février 2025.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Robert Doucet
Vote : *Proposition adoptée*

Jim Bedford quitte la réunion à 12 h 17.

Proposition : Désigner Jim Bedford comme président du comité régional de sécurité publique pour un mandat d'un an commençant le 28 février 2023 et se terminant le 28 février 2024.

Proposé par : Robert Doucet

Appuyé par : Bruce Dryer
Vote : *Proposition adoptée*

La présidente Libby O'Hara demande une proposition pour lever la séance.

Proposition : Lever la séance à 12 h.

Proposé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

ADOPTÉ le _____

Libby O'Hara, présidente

Alicia Raynes, secrétaire de séance